



Co-operative Housing Federation of Canada
Fédération de l'habitation coopérative du Canada

Ontario Region / Région de l'Ontario

207-2, rue Berkeley Street, Toronto, Ontario M5A 4J5

Fax / télécopieur (416) 366-3876

www.chfc.ca www.fhcc.ca

Tel. / téléphone (416) 366-1711

Le 1^{er} mai 2002

Bulletin spécial à l'intention des coopératives du programme de l'Ontario

Changements importants aux règlements provinciaux

Le gouvernement de l'Ontario a commencé à apporter des changements importants aux règlements afférents à la *Loi sur la réforme du logement social*, grâce à une campagne de lobbying efficace menée par les coopératives, le bureau de la Région de l'Ontario de la FHCC, nos collègues à l'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario (ONPHA) et aux gestionnaires de services.

Depuis l'an dernier, Queen's Park a publié des centaines de pages de règlements pour encadrer les coopératives et les autres fournisseurs de logements sociaux. Le personnel de la Région de l'Ontario a encore une liste de préoccupations précises, fondées sur les problèmes soulevés par les coopératives à l'échelle de la province. Le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario a promis de consulter la Région de l'Ontario, l'ONPHA et les gestionnaires de services au sujet de ces préoccupations. Mais entre temps, le gouvernement a déjà apporté certains changements.

Un des plus importants changements permet aux gestionnaires de services de donner aux membres des coopératives ou aux demandeurs plus de 10 jours pour les aviser de tout changement survenant dans leurs revenus ou leurs autres renseignements personnels. Le règlement précédent était beaucoup trop rigide. Le délai était de 10 jours sans exception et la pénalité était sévère : le ménage pouvait perdre son aide de loyer indexé sur le revenu. L'élargissement du délai est un pas dans la bonne direction, mais il ne va pas assez loin. Le personnel de la Région de l'Ontario demandera au gouvernement de préciser les types de renseignements qui seront couverts par ce règlement.

Vous aurez plus de précisions au sujet des récents changements apportés aux règlements dans le prochain numéro du *Bulletin à l'intention des coopératives du programme de l'Ontario*, qui sera posté en mai. Consultez l'information relative aux règlements dans les numéros précédents du *Bulletin* et de la série *Info-transfert*, qui sont affichés sur le site Internet de la FHCC à www.chfc.coop. Vous pouvez aussi appeler votre fédération locale ou le personnel chargé des services aux coopératives à la Région de l'Ontario au 1-800-268-2537 (à Toronto, composez le 416-366-1711).
Courriel : info@fhcc.ca